



Contribution au Plan Ecophyto 2018

Cette contribution s'inscrit dans le cadre de la participation du CORPEN au Comité d'orientation et de suivi du plan « Ecophyto 2018 ». Elle vise à valoriser le travail collectif réalisé sous son égide par divers membres dont certains participent au Comité opérationnel.

◆ **Périmètre du plan** : il est essentiel de stabiliser une fois pour toutes le vocabulaire employé en se référant à la terminologie européenne où le terme « pesticide » englobe les **produits phytopharmaceutiques** (Directive 91/414/EC) et les **produits biocides** (Directive 98/8/EC) ; il est probable que le champ visé par les conclusions du Grenelle concerne exclusivement la 1ère catégorie, en rapport avec la protection ou la maîtrise des végétaux, parfois dénommés dans certains textes français « produits phytosanitaires » et vise donc agriculteurs mais aussi collectivités et citoyens-jardiniers, dont les impacts locaux peuvent être déterminants.

◆ **Indicateurs de résultats** : les indicateurs pressentis par le Comité opérationnel apparaissent comme cohérents avec le souci exprimé par le CORPEN de favoriser une appropriation par les acteurs des objectifs globaux, dans la mesure où ils peuvent être déclinés aux échelles pertinentes, en fonction des enjeux locaux, et sous réserve qu'ils soient complétés par des indicateurs d'état des milieux impactés.

Les orientations qui suivent reposent sur la **conviction très largement partagée** des membres du CORPEN que l'atteinte des objectifs ambitieux fixés passera obligatoirement par la combinaison de plusieurs facteurs de progrès :

- une appropriation de cette exigence par les agriculteurs eux-mêmes, la mobilisation de leur intelligence et de leurs capacités d'adaptation ;
- la diffusion de références de bonnes pratiques élémentaires mais aussi de savoirs plus systémiques ;
- la recherche de convergence des actions des principaux réseaux socio-économiques qui interfèrent avec cet enjeu ;
- le recours à des démarches volontaires et collectives d'amélioration continue.

☑ **Quelques points durs ou constantes**

Le CORPEN tient à afficher quelques principes généraux résultant de la synthèse des travaux récents ou en cours, à partir des expériences de terrain accumulées par ses divers membres :

• **Intégrer les facteurs territoire et temps** : nécessité de s'adapter aux situations locales pour prioriser les actions pertinentes et de tenir compte, pour les effets attendus, de l'inertie des milieux, de l'inertie sociale. Si les actions de fond ne donneront que des résultats à moyen et long terme (recherche, formation et conversion des systèmes d'exploitation), engager également celles pouvant donner des effets intéressants plus rapidement : éliminer les sources de pollution ponctuelle, freiner les transferts (zones tampons) ou lutter contre les gaspillages (raisonnement, dérive de pulvérisation)...

• **Agir de façon systémique** : combiner les interventions sur tous les niveaux (parcelle, exploitation, filières et territoires), auprès des agriculteurs bien sûr, mais aussi en direction de tous les acteurs interférant avec les décisions agronomiques: organismes collecteurs, Chambres, autres organismes de conseil, industries agro-alimentaires, distributeurs, collectivités territoriales et enfin consommateurs. Rechercher les synergies avec d'autres logiques et éviter les antagonismes, en particulier avec divers plans d'actions en place ou issus du Grenelle : certification des exploitations, agriculture biologique (AB), eau, biodiversité, agrocarburants...

• **Privilégier la mobilisation de l'intelligence et de la responsabilité** des acteurs, seules capables de s'adapter aux territoires et aux aléas. L'application de ce principe passe par la promotion de démarches collectives d'amélioration continue (responsabilité sociétale des entreprises,

management environnemental, développement durable...), la mobilisation des réseaux de formateurs et conseillers et l'appui aux animateurs par des méthodes simples de construction de diagnostics partagés et de plans d'actions pertinents, ainsi que d'évaluation des résultats (impacts et moyens).

• **Enfin, on ne part pas de rien !** des actions collectives ont déjà été engagées (bassins versants pilotes, Agriconfiance, réseaux FARRE...), des solutions sont validées (AB, production intégrée, agriculture de précision, chartes de bonnes pratiques filières, diagnostics...) et des initiatives individuelles gagneraient à être partagées. Si la conjoncture des marchés de certains produits agricoles complique les choses, l'ambition affichée motive la recherche de solutions nouvelles, multi-cibles, et la mobilisation de toutes les énergies.

☑ **Leviers d'action**

I - Recherche, thèmes recensés

Autant que les thèmes eux-mêmes, c'est la méthode de travail qui compte, à savoir la mixité des équipes regroupant agronomes, économistes et sociologues :

- Mécanismes écologiques de régulation des agro-systèmes et des bioagresseurs,
- Conséquences des changements climatiques et adaptation des systèmes de cultures,
- Variétés végétales (résistances aux agresseurs, économies d'intrants, espèces orphelines),
- Rotations, associations d'espèces ou de variétés, diversification des cultures, travail du sol (techniques culturales simplifiées), alimentation des animaux, agrocarburants, légumineuses dont protéagineux,...
- Systèmes d'exploitation (production intégrée, AB,...) ou comment intégrer les interactions entre diverses décisions,
- Analyse des conditions économiques et sociales de passage à l'AB ou la production intégrée,
- Facteurs socioéconomiques conditionnant les décisions de traitement,
- Outils de diagnostic et indicateurs synthétiques d'état des milieux pour accompagner la mise en oeuvre de démarches de progrès,
- Technologies concernant la formulation, la présentation des produits et leur application.

II - Formation et développement agricole : des techniciens compétents et des processus pertinents

- Développement des filières fortes contributrices positives : AB, production intégrée
- Réseaux conseil (Chambres, collecteurs, collectivités,...)
- Référentiels de formation de l'enseignement agricole : renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les filières de production
- Réseaux des établissements de formation : exploitations des établissements publics locaux, réseaux thématiques
- Démarches collectives de progrès ou de management environnemental (responsabilité sociétale des entreprises, ISO, certifications...).

III - Mécanismes économiques : aides et marchés

- Mécanismes d'aides aux agriculteurs (1^{er} pilier, 2^{ème} pilier) et fiscalité (redevances eau, crédits d'impôts, exonération de TIPP...) : modulation, aides aux démarches volontaires collectives ou non, aides aux changements de systèmes d'exploitation
- Incitation des acteurs économiques ou collectifs (collecteurs, industries agro-alimentaires, groupements de producteurs, instituts techniques, collectivités territoriales, établissements publics territoriaux de bassin..) à engager des démarches collectives de progrès ; une mention particulière aux **semenciers** pour créer les conditions d'engagement réciproque vers la prise en compte des critères convenables de sélection des variétés (résistance, faibles intrants..).
- Développement des **dispositifs assuranciers** (cf. initiative CETIOM pour lutter contre le sclérotinia du colza).
- Actions auprès des consommateurs : intégration de critères environnementaux dans les signes officiels de qualité, tolérance aux défauts d'aspect, information multi-media.

IV - Régalien – Contractuel – Volontaire

Combiner de façon complémentaire les outils résultant de différents types de démarches, au niveau le plus adapté :

- **Mesures réglementaires**, résultant des textes existants (zones vulnérables, plans d'action liés aux périmètres de protection des captages, art 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques...) : ce sont les Préfets qui décident, mais les collectivités et les acteurs eux-mêmes doivent être à l'initiative et si possible se mettre d'accord sur des dispositifs pertinents. D'éventuelles incompatibilités avec les deux autres types de démarches sont de nature à affaiblir l'efficacité finale.
- **Démarches contractuelles**, par bassins versants, en application des SDAGE¹, ou dans le cadre du Règlement de Développement Rural : le libre accord et l'engagement négocié des parties prenantes (agriculteurs, élus, Agences de l'Eau, Etat) est cependant contraint par la rigidité des dispositifs d'aides qui doivent être préalablement autorisés par la Commission européenne (cf. programme de développement rural hexagonal). La qualité du diagnostic initial, ainsi que celle de l'animation conditionnent le succès de ces démarches.
- **Démarches volontaires** de responsabilité sociale, individuelles ou surtout collectives : ce champ s'ouvre à d'autres acteurs non impliqués dans les dispositifs précédents, qui peuvent jouer un rôle moteur sur des territoires obéissant à d'autres critères, tels que bassins de collecte, bassins d'approvisionnement, mutualisation de services... Les moteurs sont principalement ceux du marché (politiques de qualité des produits, marchés de proximité,...). Elles ne sont pas exclusives des démarches contractuelles.

☑ Conduite du plan d'action

- La multiplicité et la complexité des actions à engager, s'appuyant sur des leviers multiples, à des échelles de temps et de territoire variables, impliquent la mise en place d'un pilotage et d'un suivi soignés, dans la durée.
- Observatoires des pratiques territorialisées : permettent de progresser dans la compréhension des liens entre moyens et résultats, en complément de l'enquête du SCEES² qui permet un suivi national et d'autres enquêtes existantes ou à favoriser.
- Le CORPEN est prêt pour sa part, aux côtés d'autres organismes tels que l'IFEN³ et le SCEES, et sous réserve de renforcement de son Secrétariat, à apporter sa contribution, essentiellement sous forme d'appui pour l'évaluation des données issues tant des diagnostics que du suivi des actions.

Jacques Dedieu
Président du CORPEN

¹ Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, documents de gestion de la Directive cadre sur l'eau

² Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (ministère de l'agriculture et de la pêche)

³ Institut Français de l'Environnement (ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables)

Travaux du CORPEN relatifs à la limitation des risques liés à l'usage des produits phytosanitaires

• Contexte

Le CORPEN, créé en 1984 pour établir des recommandations sur les pratiques agricoles afin de lutter contre la pollution des eaux par les nitrates, a vu ses missions s'élargir, d'abord en 1992 aux usages des produits phytosanitaires, puis en 2001 à l'ensemble des compartiments de l'environnement impactés par les activités agricoles (sol, eau, air).

Le groupe permanent du CORPEN « Phytopratt », consacré plus particulièrement aux produits phytosanitaires, a réalisé de nombreux travaux depuis sa création.

• Documents publiés de 1994 à 2004

- **diagnostic** à diverses échelles (région, bassin versant, exploitation) ;
- prévention des risques de **pollution ponctuelle** ;
- **raisonnement** des traitements au strict nécessaire ;
- modes de pulvérisation (matériels) adaptés pour diminuer les pertes vers l'eau et l'air ;
- réduction des transferts vers les milieux aquatiques par l'aménagement de **dispositifs enherbés** et plus généralement de zones tampons ;
- choix d'**indicateurs** pour le diagnostic, le pilotage et la communication dans le cadre de la mise en place et du suivi de plans d'action.

Une présentation de ces différentes brochures figure dans le schéma ci-après.

• Documents en cours de finalisation ou d'actualisation

- les produits phytosanitaires dans l'**air**: brochure validée et à paraître ;
- les fonctions de protection des eaux des **zones tampons**: brochure validée et à paraître, est également prévue la diffusion d'une plaquette de vulgarisation ;
- **manipulation et application** des produits phytosanitaires : des fiches techniques sont régulièrement mises à jour et adaptées en fonction de l'évolution des connaissances et de la réglementation.

• Travaux en cours¹

- **Itinéraires techniques et des systèmes culturaux économes en produits phytosanitaires**: (recueil de fiches) un guide accompagnera ce recueil pour aider un conseiller agricole à définir avec un agriculteur une nouvelle stratégie au sein de son exploitation pour adapter de telles préconisations à son contexte.

14 fiches relatives à des solutions agronomiques limitant le recours aux produits phytosanitaires dans les **grandes cultures** ont été publiés et sont **téléchargeables** sur Internet.

Le travail relatif aux grandes cultures devrait être terminé en juin 2008. Par la suite, seront traités de la même façon la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage.

- **Démarches territoriales** : un groupe d'experts du CORPEN a été constitué pour fournir une assistance à certaines collectivités locales afin de définir et mener à bien des plans d'actions visant à restaurer la qualité des eaux à l'amont de captages d'eau potable ou à limiter l'érosion sur plusieurs bassins versants pilotes. Ce travail permet d'adapter les recommandations du CORPEN aux contextes pédoclimatiques et socio-économiques locaux.

Un **séminaire** prévu au deuxième semestre 2008 mettra à profit une analyse critique des expériences passées et de l'évolution des projets actuels suivis par le CORPEN pour formuler des conseils aux collectivités locales intéressées par ces démarches. Une journée sera consacrée au choix des indicateurs pour l'estimation des risques liés à l'usage des produits phytosanitaires, le pilotage des actions et la communication, en tenant compte du choix des indicateurs nationaux de suivi du plan d'action élaboré dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

¹ La poursuite fructueuse de ces travaux est conditionnée au renforcement du secrétariat du CORPEN, qui connaît actuellement des difficultés du fait de l'attente des décisions concernant son avenir (audit en cours) .

Les brochures du CORPEN de 1994 à 2004

